

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N° 1157

présenté par

Mme Karamanli et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

à l'amendement n° 1138 de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique

ARTICLE 10 BIS A

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« , dont la liste est annexée au projet de loi de finances, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est issu du groupe d'étude Economie, souveraineté numérique et cybersécurité.

La liste des opérateurs telle que prévue peut-être particulièrement restrictive. Les auteurs du sous-amendement souhaitent que l'ensemble de l'état et des opérateurs, sans limitation, soient soumis à cette obligation.